

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Brumaire, an VII.



Ordre donné par la Porte pour que l'escadre russe reçoive tous les secours dont elle pourroit avoir besoin. — Entrée à Alexandrie d'un convoi français de vingt-cinq voiles. — Edit du roi de Naples pour la vente de biens ecclésiastiques. — Prochains changemens dans le militaire autrichien. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Rapport et projet de résolution sur les prêtres sujets à la déportation.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 33 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n.º 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 16 vendémiaire.

La porte a envoyé des ordres dans tous les ports de l'Archipel, pour que l'escadre russe reçoive toute l'assistance & les secours possibles. Il a aussi été enjoint aux gouverneurs de Rhodes, Mitilene & Bodrum, de faire construire de nouveaux vaisseaux dans les chantiers de ces isles.

Le chargé d'affaires français Ruffin restera aux sept Tours jusqu'à ce que l'ambassadeur ottoman à Paris ait quitté la France.

On a arrêté avec tous les Français, les Cisalpins, Gènois, nationaux des isles Vénitienues qui se trouvoient à Constantinople.

PORTUGAL.

De Lisbonne, le 2 brumaire.

Tout voyageur qui arrive ici par mer, sans être muni d'une lettre de recommandation pour une maison connue qui réponde de ses mœurs, de sa religion et de ses opinions, est renvoyé à l'instant.

ITALIE.

De Naples, le 30 vendémiaire.

Un nouvel édit du roi porte que, les besoins de l'état étant obligé le gouvernement de multiplier les dépenses extraordinaires, on a dû recourir à des emprunts, et que pour acquitter les engagements pris par S. M. envers les diverses banques, elle ordonne, 1.º qu'il sera imposé une contribution au dixième sur les revenus de toutes les propriétés territoriales du royaume; 2.º que l'on mettra en vente une certaine quantité de biens ecclésiastiques; que l'on vendra tous les biens allodiaux, & tous ceux de l'ancien régime d'éducation, comme aussi tous les biens-fonds patrimoniaux des universités du royaume, moyennant qu'on remplacera la vente par une quantité équivalente de droits locaux.

Le général Mack remplit ici les fonctions d'inspecteur-général du royaume. Il a exigé que M. Emmanuëly-Airola,

ministre de la guerre, rendit compte de sa gestion. Le ministre ayant été trouvé en faute, a été destitué. On lui reprochoit de laisser les magasins vuides, et la moitié de la cavalerie à pied. L'armée napolitaine est dans un état de désorganisation qui occupera long-tems le réformateur qui veut la remonter sur le pied Turcque.

L'ordre a été donné dans nos différens ports d'équiper tous les vaisseaux et barques canonnières. Comme l'on ne craint plus pour la Sicile, la plus grande partie des troupes de ligne qui s'y trouvoient, a été rappelée.

La reine est malade, depuis quinze jours: ce qui opère une cessation de travail très-influente dans le cabinet napolitain.

Le capitaine d'un cutter anglais, qui arrive dans ce port, a déclaré qu'à son départ d'Alexandrie, et à la hauteur de Chypre, il avoit aperçu un convoi français de vingt-cinq voiles, escorté de trois frégates, allant à Alexandrie; qu'il avoit pris le large pour les éviter, et qu'il n'y avoit dans ce moment, dans Alexandrie, que deux frégates anglaises. Il est à présumer que ce convoi est arrivé à bon port.

De Venise, le 5 brumaire.

On apprend que les trois frégates anglaises, qui se trouvoient à Porto-Longone, se sont dirigées vers Ancône pour faire le blocus de ce port.

Le commissaire français Duport, arrivé de Rome à Ancône, a déposé l'administration départementale, ainsi que la municipalité, et il les a remplacées par d'autres sujets.

De Milan, le 12 brumaire.

Les dépenses de la république cisalpine, pour l'an prochain, se montent à 29 millions de florins. On est effrayé de cette somme, quand on considère le nombre des contribuables en état de payer; et qu'on sait que la population de notre république n'est que de 3 millions.

On dit que les Anglais équiperont, à Gaëta, des bâtimens légers et barques canonnières. On croit que leur projet est de faire une descente sur les côtes de Gènes; mais une grande quantité de troupes, qui arrivent de Toulon à Saint-Pierre d'Arènes, doivent rassurer les liguriens.

AUTRICHE.

De Vienne, le 6 brumaire.

On dit qu'il y aura incessamment une promotion. Le ministre d'état comte de Clary sera nommé grand-maître de la cour du prince héréditaire, & le comte de Liezanski, ministre d'état. Le comte de Saurau succédera

ce dernier dans la place de chef de la chancellerie de Bohême & d'Autriche. Le comte de Geisruck sera nommé ministre des finances.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 12 brumaire.

On assure que le comte de Gortz, ministre plénipotentiaire de sa majesté prussienne à Rastadt, a reçu de sa cour l'ordre de déclarer au congrès, que le roi ne permettra aucun changement dans le Nord de l'Allemagne, c'est-à-dire dans la partie protégée par la ligue de démarcation.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 5 brumaire.

Le peuple de cette capitale est plus fanatisé que jamais par l'illusion de ces victoires navales qui cependant font très-peu pour son bonheur. Il se console des charges dont il est accablé par les réjouissances dont on l'assourdit, & par cette ivresse enivrante pour John Bull, que rien sur le globe ne peut résister à sa marine. Les négocians, affaiblis sous le poids des taxes énormes qu'exige le gouvernement, croient que ces taxes finiront avec la guerre, & qu'ils conserveront le commerce du monde, dont ils ont aujourd'hui le monopole. Jamais on n'a vu plus de vaisseaux dans la Tamise. On en a compté dernièrement jusqu'à cinq mille.

Voici le résultat du tableau que présentent nos papiers de notre puissance actuelle dans l'Inde :

Nous y possédons en toute souveraineté la soubabie du Bengale & la plus grande portion de celle du pays de Bahar. Les Marates sont les maîtres du reste. Sur la côte d'Oriza, les Anglais possèdent le district de Midnapour. Tous ces pays, y compris le district de Bénarès, comprennent une surface de 152,000 quarrés d'Angleterre, & ont une population d'environ 11 millions d'habitans. Le total de leur revenu net est à peu-près de 3,030,000 liv. sterl.

Le seul Bengale & ses appartenances en produisent 4,210,000, mais en coûtent 2,500,000; reste 1,610,000.

Le gouvernement de Madras, sur la côte de Coromandel, rapporte 1,070,000 liv. sterl., coûte 985,000; reste 85,000.

Quant à celui de Bombay, sur la côte du Malabar, les dépenses excèdent les recettes de 300,000 liv. sterl.

Les Anglais possèdent encore dans l'isle de Sumatra le gouvernement de Bencoolen; mais ses frais excèdent ses recettes de 30,000 liv. sterl.

On peut calculer que la totalité du revenu territorial de la compagnie des Indes, avec les douanes, les sels, &c., mais sans y comprendre les subsides des nababs d'Oude & du Carnate, se monte à 4,640,000 liv. sterl.

Son établissement militaire, en tems de guerre, est de 20 mille Européens & de 52 mille Cipayes.

Elle vend, chaque année, en Angleterre, des marchandises pour environ 5 millions & un quart liv. sterl.

L'amiral Gardner est parti de Portsmouth avec cinq vaisseaux de ligne, pour retourner à sa station devant Brest.

Les derniers coups de vent ont été funestes à nos flottes; plusieurs de nos vaisseaux ont été fortement endommagés. Les amiraux Bridport et Thomson ont été obligés de rentrer à Plymouth avec leurs escadres, pour se réparer. Les deux vaisseaux amiraux ont perdu leurs grands mats dans la tourmente. Des lettres particulières de Falmouth assurent que plusieurs de nos vaisseaux ont péri par la tempête, et que les dommages causés à nos flottes sont très-considerables.

Hier, une commission passée au grand sceau, a pro-

rogé les deux chambres du parlement au 30 brumaire.

On a envoyé une formule de priere qui doit être lue pendant trois dimanches consécutifs dans toutes les églises de la Grande-Bretagne, pour remercier le Tout-Puissant de la victoire remportée par l'amiral Nelson.

Il avoit éclaté une insurrection à bord de deux vaisseaux de l'amiral Rainier à Tinquemale. L'on en craignoit les suites les plus fâcheuses; mais le calme s'est rétabli.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 12 brumaire.

Les frégates bataves, la *Vigilance* & la *Furie*, sont rentrées au port de Texel, le 4 de ce mois, sans avoir rencontré pendant leur croisiere de bâtimens ennemis.

Depuis trois jours, une douzaine de navires marchands sont arrivés au Texel. On ne dit pas d'où ils viennent.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 19 brumaire.

Plusieurs combats sanglans ont encore eu lieu depuis le 16. Nos troupes s'étant dirigées vers Ninoven, Gramme, Saint-Amand sur l'Escaut, où les rebelles avoient réuni leurs principales forces, il s'est engagé des actions opiniâtres; tout les révoltés ont essuyé une perte considérable. La plus meurtrière est celle qu'il y a eue au bourg de Borheim, sur le canal; les paysans armés & retranchés dans les maisons faisoient un feu terrible; une partie de ce bourg étoit incendiée, les rebelles ont dû perdre plus de 400 hommes. Celui de nos généraux qui commandoit l'expédition en un cheval tué sous lui; le chef de brig de Mazingarbe étoit blessé au bras; l'adjudant-général Rostolant a été tué hier en cette ville, frappé de deux coups de feu; quelques autres officiers ont également été blessés.

Il y a aussi eu un choc entre Assche & Alost; les rebelles retranchés dans un village y ont été taillés en pieces, & la partie de l'endroit réduit en cendres. La plupart des rebelles échappés à ces sanglantes actions se sont réfugiés sur la gauche de l'Escaut.

Dans les Ardennes, les révoltés ont de nouveau été battus par un détachement de la garnison de Luxembourg.

La majeure partie du 10^e. régiment de cavalerie, armé avant-hier ici, s'est déjà portée dans les communes trébuchées. Hier, il est aussi arrivé dans cette ville un escadron de hussards, de l'artillerie & d'autres troupes. Nous attendons encore les 4^e & 25^e régimens de cavalerie qui viennent à marche forcée de l'armée de Mayence.

Une colonne doit se porter dans les environs de Namur sur cette partie des bords de la Meuse, pour y combattre les malveillans qui cherchent à y opérer un soulèvement.

Hier, on a ramené dans la prison de cette ville une vingtaine de paysans pris les armes à la main. Il paroit qu'on attend la fin de la révolte pour juger les prisonniers saisis avec des armes. Le nombre s'en élève à près de 300.

DE PARIS, le 21 brumaire.

D'après les lettres les plus récentes de Rastadt, la dernière séance de la députation d'Empire où l'on a arrêté le *conclusum* dont nous avons parlé hier, a été pleine de courage & d'animosité. Les membres même qui jusqu'à présent avoient gardé le plus de mesure, tel que le baron d'Albini, ministre directorial, ont laissé échapper des expressions fort tranchantes & ouvert des avis conciliateurs.

Les ministres autrichiens ont parlé avec une violence que leurs partisans appellent de l'énergie. Les ministres

prussiens eux-mêmes laissent percer une humeur qui paroit bien plus l'expression de leurs sentimens personnels que de ceux de leur cour.

Cependant tel est le calme & la modération que les plénipotentiaires français ont opposé à cette espèce de bouvasque qui a suivi leurs dernières notes, qu'on espéroit toujours à Rastadt qu'on parviendroit à s'entendre & qu'une rupture n'auroit pas lieu.

Les ministres prussiens avoient, lors du départ du dernier courier, reçu ordre de Berlin de remettre une nouvelle note touchant Ehrenbreitstein.

— On prétend que l'ambassadeur ottoman à Paris, quoique rappelé par la Porte, ne se soucie pas de retourner à Constantinople, où il paroit s'attendre qu'on lui enverroit le fatal cordon, sans doute pour n'avoir pas empêché l'expédition d'Égypte.

— Le citoyen Vern, secrétaire de Brune, est arrivé à Paris. Brune n'y étoit pas encore hier au soir. On craint qu'il ne soit retombé malade en route.

On dément le bruit répandu que l'épouse de ce général est montée dans les carrosses de la cour de Parme.

— On dit à présent qu'il est faux que le directoire ait envoyé un agent en Amérique.

— Meyer, ci-devant ministre de la république batave en France, est à Paris. Il doit, dit-on, y passer une partie de l'hiver, quoique sa destination soit pour l'Espagne où il se rend comme plénipotentiaire de son gouvernement.

— La première division des conscrits de Paris a ordre de se tenir prête à partir au premier instant.

— Un arrêté du directoire porte que tous les individus, ci-devant prêtres ou moines qui, dans les départemens limités de la ci-devant Belgique, seront prévenus d'avoir formé, par leurs discours ou leurs actions, et dirigé la révolte qui vient d'éclater, seront provisoirement et sur-le-champ mis en arrestation.

Toutes les pièces & renseignemens servant à constater les délits dont il s'agit & la culpabilité des prévenus, seront de suite adressées au directoire, qui prononcera, s'il y a lieu, la déportation, ou prendra tel parti qu'il appartiendra.

— Salembrier & ses complices ont subi la peine de mort à Bruges, le 16 de ce mois.

— Plusieurs brigands ont été condamnés à mort dans le département de la Moselle: l'un d'eux, nommé Daguët, après avoir poignardé un militaire, suçà son poignard & s'écria: *Mu foi, le sang des républicains est excellent.* Ce monstre n'existe plus.

— Un ordre du général Schavembourg, en date du 4 brumaire, annonce à l'armée que l'invasion des Autrichiens dans le pays des Grisons, ne doit point troubler la bonne harmonie entre la république française & la cour de Vienne.

— On porte à 40 mille le nombre des Suisses qui nous seconderont, en cas de guerre, conformément au traité d'alliance conclu.

— C'est sans aucun fondement que les feuilles allemandes ont annoncé l'entrée de nos troupes dans le Frickthal.

— Suivant des lettres de Bombai, les Anglais préparent une attaque contre Batavia. Ils ont tenté de surprendre Manille. Mais ils ont été reconnus à temps. Ils ont apperçu dans le port trois vaisseaux de ligne espagnols de 74, deux frégates & 60 chaloupes canonnières.

— Toute l'armée prussienne va avoir un nouvel uni-

forme. On a supprimé la veste aux soldats; ils n'auront que des devants cousus au juste-au-corps.

— Nous apprenons, à l'instant, que la révolte qui a éclaté dans une partie des départemens réunis, est entièrement apaisée.

Au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 26 brumaire, an 7.

Je crois seconder votre zèle pour le progrès des sciences, en vous faisant part du résultat d'une séance qui a eu lieu le 15 de ce mois, au collège de Pharmacie de Paris; c'étoit le jour de la distribution des prix, par suite du concours public qui avoit eu lieu le 9 du précédent mois.

Ces prix ont été des médailles d'or, pour les premiers, & des médailles d'argent, pour les seconds.

Ils ont été adjugés, ainsi qu'il suit:

Chymie et Pharmacie réunies.

Le premier, au citoyen Anthime-Margueron (de Tours).

Le second, au citoyen N. Turgneu.

Mention honorable des citoyens Robignet (de Rennes), & Jourdain.

Histoire Naturelle.

Premier prix, au citoyen Pierre Réjou (de Rochefort).

Il n'y a point eu de second prix.

Botanique.

Un seul prix a été accordé, au citoyen Anthime-Margueron (de Tours), qui avoit déjà obtenu le premier prix de chymie & de pharmacie.

Cette séance s'est terminée par deux discours aussi bien écrits que savans des citoyens Trusson, président, & Bouillon-Lagranges, tous deux membres & professeurs dudit collège. Le premier a présenté l'*Histoire de la Thériaque*, depuis son origine. Le second a jeté quelques flots de feu sur la tombe des citoyens Bayen & Charlar, savans distingués, décédés dans le cours de cette année.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Dubois (des Vosges).

Séance du 11 brumaire.

Un secrétaire lit un message du conseil des anciens qui annonce que la résolution portant qu'il seroit accordé une pension de 1200 francs à la veuve du contre-amiral Vauvabert, a été rejetée.

On demande le renvoi à une nouvelle commission.

Crochon représente qu'une commission est chargée d'un rapport sur la question de savoir s'il ne conviendroit pas en certain cas de déroger à la loi générale sur les pensions à accorder aux veuves & enfans des défenseurs de la patrie? Il demande que cette commission fasse un rapport particulier sur la veuve Vauvabert. — Cette proposition est adoptée.

Le citoyen Poirier, cordonnier, dénonce trois individus de la division des Gravilliers qui, en fructidor, se sont introduits dans son domicile sous prétexte d'y faire des visites domiciliaires. — Renvoi au directoire exécutif.

Plusieurs objets étoient à l'ordre du jour. Sur la motion de Gémisieux, le conseil arrête de donner la préférence au rapport sur les prêtres sujets à la déportation.

Briot prend en conséquence la parole. Il rappelle le message par lequel le directoire a demandé que le corps législatif prit des mesures qui fussent enfin capables de réprimer ces prêtres auteurs éternels de troubles et de disorders.

Le rapporteur annonce qu'il ne les considérera pas comme ministres du culte catholique, mais comme des hypocrites qui, de tout tems, ont fait une alliance entre le sceptre et l'encensoir pour tromper, égayer et subjuguier les peuples. Leur caractère seul leur donne sur les esprits foibles un ascendant dont ils n'ont jamais cessé d'abuser. L'orateur trace le tableau des crimes que l'histoire leur reproche; il les montre en France, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la révolution, depuis les premiers jours de la révolution jusqu'aux révoltes actuelles de la Belgique, prêchant le crucifix en main la désobéissance et la sédition. Et ces crimes, ils s'en rendent coupables au nom d'un dieu de clémence et de paix, qui recommandoit sur-tout l'obéissance aux loix et aux autorités publiques.

Quant aux prêtres, agens actifs de tous nos ennemis, ils appellent sur le territoire de la république, les féroces hordes des Anglais & émigrés; ce sont eux qui portent à la liberté les coups les plus dangereux; cependant, la nation, toujours grande & généreuse, leur fera grâce de la vie, mais qu'ils se condamnent à un éternel exil; & s'ils ne profitent pas du délai qui va leur être accordé pour se soumettre à la loi, alors la justice approuvera qu'on les traite comme émigrés.

Le rapporteur expose ensuite, qu'il faut aussi prendre quelques mesures contre ceux qui cachent les prêtres sujets à la déportation; une loi prononçoit contre eux la peine de mort, peine trop sévère & qui heureusement n'a jamais reçu d'exécution; mais on peut les punir d'une amende & de la confiscation de la maison où un prêtre, dans le cas de la loi, sera saisi.

Il s'est aussi trouvé des directeurs de jurys qui ont refusé d'instruire contre les prêtres; des juges, qui inflexibles pour les républicains, se monroient bien indulgens pour les prêtres réfractaires & les émigrés; refusoient de poser les questions ou en posoient de captieuses; c'est encore un abus essentiel à réprimer, mais qui trouvera sa place dans le rapport sur la police des communes.

Briot propose un projet de résolution, dont voici en substance les principales dispositions.

Les prêtres condamnés à la déportation, qui dans le délai d'un mois, ne se présenteront pas à l'administration centrale du département où ils se trouveront, pour subir leur déportation aux lieux que le directoire exécutif indiquera, sont assimilés aux émigrés & seront punis comme tels, s'ils sont saisis sur le territoire de la république, passé le délai qui leur est accordé.

L'article précédent est applicable aux prêtres déportés & à ceux qui le seront en vertu de l'article 24 de la loi du 22 fructidor, s'ils sont saisis sur le territoire de la république dans le délai de deux mois, après l'arrêté de leur déportation qui sera notifié à leur dernier domicile, par un huissier public ou un gendarme, qui en dressera procès-verbal.

Les sexagénaires & les infirmes exceptés de la déportation, se rendront dans le délai d'un mois au chef-lieu de leur département, pour y être réclus sous la surveillance des autorités publiques.

Ceux qui, dans ce délai, ne se seront pas rendus au chef-lieu indiqué & qui seront saisis, seront punis conformément à l'article premier.

Ceux qui ne pourront pas se rendre à leur chef-lieu, enverront à l'administration centrale les motifs de leur empêchement: cette administration jugera dans deux décaides

s'il y a lieu à di pense; s'il n'y a pas lieu à dispense, il se conformeront à la loi & sous les peines y portées.

Les parens de ces prêtres, de ceux-mêmes qui se mettront dans le cas d'être traités comme émigrés, ne seront pas assimilés aux émigrés.

Les biens de ceux mêmes qui seront punis comme émigrés, retourneront à leurs parens.

Ceux qui se soumettront à la peine de la déportation, pourront jouir de leurs biens; sinon ces biens seront dévolus à leurs héritiers.

La loi qui punit de mort ceux qui recellent des prêtres sujets à la déportation, est abolie.

Ceux qui recelleront quelques-uns de ces prêtres, seront punis par voie de police correctionnelle; d'un emprisonnement qui ne pourra être de moins de six mois, ni excéder deux ans.

La maison où un de ces prêtres aura été saisi, sera confisquée si le recelleur en est le propriétaire; s'il n'en est que locataire, il sera puni d'une amende égale à la valeur de la maison.

Le conseil ordonne l'impression du projet & du rapport, au nombre de trois exemplaires & ajourne la discussion jusqu'après la distribution.

Le reste de la séance a été employée à la suite de la discussion sur le droit d'enregistrement.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen PEREZ (de la Haute-Garonne).

Séance du 21 brumaire.

Le conseil approuve une résolution qui accorde une pension de 300 francs à la veuve de Maguin, commissaire du directoire, assassiné dans la commune du Mans.

L'administration centrale de l'Eure écrit que 2500 conscrits sont partis de ce département pour l'armée.

On reprend la discussion relative à l'impôt sur le tabac.

Tarteyron défend la résolution.

Kauffmann & Dentzel ne sont pas du même avis; ils reprochent à la résolution d'établir un impôt opposé à la lettre & à l'esprit de la constitution.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 21 brumaire.

Amsterdam....	59 $\frac{7}{8}$, 60 $\frac{1}{2}$.	Rente viagère....	12 f. 25 c.
Idem cour....	57 $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{1}{8}$.	Rente provis....	13 f. 38 c.
Hambourg....	194 $\frac{1}{2}$, 191 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons....	12 f. 63 f.
Madrid....	11 f. 50 à 56 c.	Bon $\frac{2}{4}$	2 f. 14 c.
Mad effec....	14 f. 56 c.	Bon $\frac{3}{4}$	2 f. 18 c.
Cadix....	11 f. 50 à 56 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix effectif....	14 f. 56 c.	Or fin....	106 f. 75 c.
Gènes....	97. 95 $\frac{3}{4}$.	Ling. d'arg....	50 f. 88 c.
Livourne....	105 $\frac{1}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise....	97 f. 50 c.
Bâle....	pair 1 p.	Piastre....	5 f. 75 c.
Geneve....	3 p.	Quadruple....	81 f. 75 c.
Lyon....	pair 15 j.	Ducat d'Hel....	11 f. 75 c.
Marseille....	pair 10 j.	Guinée....	26 f. 50 c.
Bordeaux....	pair 15 j.	Souverain....	35 f. 25 c.
Montpellier....	pair 15 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 425 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f.
 — Huils d'olive, 1 f. 20 à 25 cent. — Caf. Martin, 3 F 5 c.
 — Caf. St-Domingus, 2 f. 75 à 80 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Sucre de
 Marseille, 1 f. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 3 f. 10 c.
 — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel....

A. FRANÇOIS

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.